



EA

Enseignement pour adultes

Assistant·e en Soins Infirmiers

Ouverture du Brevet d'Enseignement Supérieur

Cette toute nouvelle formation de 3 années s'ouvre dans nos établissements d'enseignement supérieur pour adultes dès août 2026



À partir de septembre 2026, l'enseignement supérieur pour adultes ouvre une nouvelle formation en trois ans menant au Brevet d'Enseignement Supérieur d'Assistant·e en Soins Infirmiers (AeSI). Conçue pour un public adulte, cette formation s'adresse à des personnes aux parcours variés, qui souhaitent se former à un métier concret dans le secteur des soins, construire un projet professionnel solide, se réorienter ou évoluer dans leur trajectoire. Le dispositif combine exigences, accompagnement et apprentissages ancrés dans la réalité du terrain, afin de permettre une progression étape par étape vers un exercice professionnel qualifié. Elle offre des débouchés concrets et variés, et s'inscrit dans un continuum de formation permettant d'envisager, à terme, une évolution vers d'autres qualifications du champ infirmier (niveaux 6, 7 et 8).

Le métier visé est celui d'Assistant·e en Soins Infirmiers, un nouveau profil reconnu au niveau fédéral, avec un champ d'activités plus étendu que celui de l'aide-soignant·e, distinct de celui de l'infirmier·ère responsable de soins généraux, 3 métiers interconnectés au cœur du soin et du prendre soin.

L'AeSI intervient au plus près des personnes soignées, participe à la qualité et à l'humanisation des soins, et exerce au sein d'équipes pluridisciplinaires dans des contextes variés : hôpitaux, maisons de repos et de soins, institutions spécialisées, structures d'accueil ou de soins à domicile, centres de réadaptation, etc. C'est un métier exigeant, où les compétences techniques s'articulent en permanence avec l'observation, la communication, le respect des procédures et la qualité de la relation.

Cette brochure a pour objectif de donner une vision claire et concrète de la formation. Elle présente l'esprit du programme, les compétences qui seront développées, l'organisation des trois années, la place de la pratique et des stages, ainsi que les principales modalités d'accès et d'inscription. Elle permet ainsi de mieux comprendre ce que recouvre le rôle d'AeSI, de se projeter dans le quotidien du métier et d'identifier les repères essentiels avant de s'engager dans une formation professionnalisante, porteuse de sens et tournée vers l'humain.



La Formation d'Assistant·e en Soins Infirmiers

Quel est ce métier ?

Une formation humaine, exigeante et porteuse de sens

La formation d'Assistant·e en Soins Infirmiers (AeSI) prépare à un métier humain, exigeant et porteur de sens, au cœur des équipes de soins et qui fait appel à des compétences variées. Elle mène à un Brevet d'enseignement supérieur reconnu officiellement. Organisée dans l'enseignement supérieur de type court pour adultes, elle correspond au niveau 5 du Cadre francophone de certification. Elle permet ainsi d'accéder à une profession qualifiée, responsable et essentielle au fonctionnement du secteur des soins de santé.

Votre futur rôle : soigner, accompagner, contribuer au bien-être des patient·e·s

En devenant Assistant·e en Soins Infirmiers, l'AeSI exerce une profession de soins au service des personnes. La mission consiste à offrir des soins infirmiers de qualité, à contribuer à leur dimension humaine, et à accompagner les patient·e·s avec bienveillance et professionnalisme. L'intervention se déroule dans des situations variées, parfois complexes, et participe pleinement au bien-être et à la santé des personnes prises en charge.

Un métier polyvalent et évolutif

L'Assistant·e en Soins Infirmiers réalise des soins préventifs, curatifs et palliatifs, auprès de personnes, de groupes ou de collectivités. Ces soins peuvent être techniques, relationnels ou éducatifs et s'inscrivent dans une approche globale, attentive aux dimensions psychologique, sociale, culturelle, économique et spirituelle de chaque personne. L'activité se déroule au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en collaboration avec d'autres professionnel·le·s de la santé, dans une logique d'intervention sécuritaire, respectueuse et personnalisée.

Autonomie encadrée, collaboration constante

L'Assistant·e en Soins Infirmiers exerce ses activités en collaboration avec un·e infirmier·ère responsable de soins généraux (IRSG) ou, selon l'organisation des soins, avec un médecin. Le degré d'autonomie varie en fonction de la complexité des situations : dans les situations les moins complexes, l'AeSI agit de manière autonome dans le cadre de ses compétences ; dans les situations plus complexes, l'intervention se fait en concertation avec l'IRSG et l'équipe de soins. L'AeSI met

en œuvre les gestes prévus dans le plan de soins infirmiers et peut ajuster certains éléments, dans les limites définies par l'IRSG.

La relation : construire un lien de confiance

Auprès des patient·e·s, en lien avec les proches et au sein d'une équipe pluridisciplinaire, la communication occupe une place centrale. L'Assistant·e en Soins Infirmiers s'adapte aux besoins et aux réalités de chaque personne, construit une relation respectueuse et professionnelle, et pose des choix réfléchis dans le cadre de ses responsabilités.

Un métier aux multiples terrains d'exercice

Les Assistant·e·s en Soins Infirmiers exercent dans une grande diversité de lieux : hôpitaux, maisons de repos et de soins, institutions pour personnes en situation de handicap, structures d'accueil ou de soins à domicile, centres de réadaptation, etc. Cette polyvalence ouvre la porte à des contextes d'intervention variés et permet d'évoluer dans différents domaines au fil du parcours professionnel.

Pourquoi choisir cette formation ?

- Pour exercer un métier utile, recherché et reconnu.
- Pour rejoindre un secteur où l'humain est au centre des pratiques.
- Pour développer des compétences techniques, relationnelles et éthiques.
- Pour s'engager dans une profession porteuse de sens au quotidien.



Compétences d'un·e assistant·e en soins infirmiers

Un métier technique, humain... et essentiel !

Observer, comprendre, décider

L'Assistant·e en Soins Infirmiers développe un jugement clinique solide pour accompagner chaque patient·e avec justesse. L'AeSI observe et collecte les informations utiles, évalue l'état de santé et repère les situations qui nécessitent l'intervention d'un·e infirmier·ère responsable de soins généraux (IRSG). L'AeSI identifie les besoins, contribue à l'élaboration et au suivi du plan de soins, ajuste certains éléments dans les limites définies par l'IRSG et évalue l'efficacité des interventions. La formation prépare ainsi à analyser, agir et adapter les soins en fonction de chaque bénéficiaire.

Réaliser des soins variés et de qualité

L'Assistant·e en Soins Infirmiers intervient à différentes étapes du parcours de santé : prévention, soins curatifs, soins palliatifs, réadaptation, .. La formation développe des gestes techniques, un sens aigu de l'observation et la capacité d'adapter les soins à des milieux variés (hôpitaux, maisons de repos, institutions) et à des contextes culturels ou sociaux divers. Une profession riche, au croisement des compétences techniques, de la relation et de l'adaptation.

Communiquer et collaborer au quotidien

L'Assistant·e en Soins Infirmiers construit une communication claire et adaptée aux situations de soins. L'AeSI établit une relation de confiance avec la personne soignée et son entourage, collabore avec l'équipe pluridisciplinaire et transmet les informations avec précision, à l'oral comme à l'écrit, afin d'assurer la continuité des soins.

Travailler en équipe et coordonner certaines actions

L'Assistant·e en Soins Infirmiers exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et collabore au quotidien avec différents intervenant·e·s. L'AeSI peut organiser certaines actions, déléguer des tâches aux aides-soignant·e·s et accompagner des pairs ou des professionnel·les en formation.

Agir de manière responsable et éthique

L'Assistant·e en Soins Infirmiers exerce dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques. L'AeSI adopte une posture professionnelle et citoyenne, et intègre une réflexion éthique dans ses choix et ses décisions.

Gérer les ressources et les outils du soin

L'Assistant·e en Soins Infirmiers applique les normes et procédures de bonne pratique. L'AeSI participe aussi à la gestion des ressources liées aux soins, qu'elles soient matérielles, administratives ou financières.

Promouvoir la santé et accompagner les personnes

L'Assistant·e en Soins Infirmiers soutient la personne soignée dans le développement de son autonomie et de ses capacités d'action. L'AeSI contribue à l'éducation thérapeutique et peut prendre part à des projets de santé collective ou environnementale.

Grandir et évoluer dans le métier

Tout au long du parcours professionnel, l'Assistant·e en Soins Infirmiers actualise ses connaissances, développe une pratique réflexive et s'appuie sur les apports de la recherche pour renforcer la qualité des interventions.



Les établissements du réseau organisant la formation AeSI

Collège Technique des Aumôniers du Travail - Enseignement pour adultes	IESCA Site Waudru - Hornu
	IESCA Site Ste Thérèse - Montignies-sur-Sambre
	IESCA St Philippe - Haine-Saint-Paul
Collège Technique Saint Henri - Enseignement pour adultes	ITEHO Jeanne d'Arc - Site de Mouscron
	ITEHO Jeanne d'Arc - Site de Tournai
CPSI - Centre de perfectionnement en soins infirmiers et de santé de l'acn	Centre scolaire Dominique Pire - Auderghem
	Centre scolaire Dominique Pire - Bruxelles
S2J - Institut Saint Joseph - Sainte Julienne - Liège	
ASINaMo Académie de Soins Intégrés	ECNAS Sainte-Elisabeth - Namur
	École Ave Maria - Saint-Servais / Mons

Comment est organisée la formation ?

Le Brevet d'Enseignement Supérieur en Assistant·e en Soins Infirmiers représente un cursus de 180 ECTS, répartis sur trois années scolaires. La formation est organisée en unités d'enseignement et articule de manière étroite les apprentissages théoriques et la pratique de terrain. Un stage est prévu à chaque année du parcours, pour un total de 1900 heures sur l'ensemble de la formation. Concrètement, cela représente 420 heures (soit 500 périodes) en première année, puis 740 heures (soit 888 périodes) en deuxième année et autant en troisième année.

Le programme est construit dans une logique d'équilibre proche de la parité entre cours et stages. Les cours apportent les bases indispensables et donnent du sens aux gestes professionnels, tandis que les stages, présents chaque année, permettent de mettre rapidement ces acquis en pratique, de les ajuster au réel et de gagner en autonomie. Cette alternance régulière entre théorie et terrain soutient une progression continue des compétences, directement en lien avec les exigences du métier.

Conditions d'admission

L'admission dans la section AeSI se fait soit sur base des titres requis¹, soit sur base d'un test d'admission construit sur base des capacités préalables requises. Celles-ci portent sur des compétences en mathématiques (opérations fondamentales, pourcentage, règle de 3, mesures et grandeurs, etc.) et en français (rédiger un résumé et émettre un commentaire personnel).

L'inscription dans la section AeSI

L'enseignement pour adultes est **abordable**, car il est **subventionné** par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'accessibilité financière fait partie de ses valeurs.

Le minerval prévoit :

- **des droits d'inscription** calculés selon le nombre de périodes et le type de cours suivis ;
- **des droits d'inscription complémentaires** calculés selon le nombre de périodes et le type de cours suivis (en général de quelques dizaines à quelques centaines d'euros pour une année complète, qui permettent à l'établissement de mettre à ta disposition le matériel nécessaire pour les apprentissages). Ce coût varie donc en fonction du matériel, des consommables et/ou des matières premières nécessaires à votre formation.
- **des frais administratifs** éventuels (photocopies, carte étudiant, etc.)

Lors de l'inscription, les documents suivants sont requis :

1. **Une carte d'identité** (ou titre de séjour valable)
2. **Certificat d'aptitude physique**, délivré soit par le médecin du service auquel l'établissement est affilié, soit par un médecin du service de santé administratif.
3. **Extrait de casier judiciaire**, extrait **modèle 2** (ou document équivalent délivré par une autorité étrangère).

¹ Ceux-ci sont détaillés dans la rubrique ci-après « L'inscription dans la section AeSI »

4. **Titre d'accès :** Un des titres suivants (ou une équivalence) :
(ou sur base d'un test d'admission construit sur base des capacités préalables requises)
- **CESS** (certificat d'enseignement secondaire supérieur) ;
 - **Certificat d'études de 6e année de l'enseignement secondaire professionnel** (plein exercice ou alternance) ;
 - **Attestation de réussite** d'une épreuve donnant accès à des études du domaine infirmier (notamment infirmier·ère hospitalier·ère, orientation santé mentale et psychiatrie) ;
 - **Attestation de réussite** d'une épreuve donnant accès aux études d'accoucheuse, d'infirmier gradué / infirmière graduée, ou aux études de bachelier sage-femme et bachelier infirmier responsable de soins généraux
 - **Décision d'équivalence** à l'un des titres repris ci-dessus ;

Titres transitoires

- **Certificat correspondant au certificat d'études de 6e professionnelle (secteur "services aux personnes")**, délivré par l'enseignement de promotion sociale (selon le dispositif de référence) ;
- **Certificat de qualification "aide-soignant"** (enseignement secondaire supérieur de promotion sociale) correspondant au certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice, accompagné du **certificat de formation générale complémentaire** (secteur services aux personnes) ;
- **Certificat de qualification "aide familial"** (enseignement secondaire supérieur de promotion sociale) correspondant au certificat de qualification de l'enseignement secondaire supérieur, accompagné du **certificat de formation générale complémentaire** (secteur services aux personnes).

Ces informations seront disponibles de manière précise sur les sites des établissements d'enseignement pour adultes.



Après votre formation d'Assistant.e en Soins Infirmiers, quels débouchés et quelles perspectives ?

L'AeSI pourra exercer son activité dans des environnements de soins variés, relevant des secteurs public, privé non marchand ou privé marchand :

- **Hospitalier** : institutions de soins aigus, chroniques ou spécialisés, centres de réadaptation...
- **Extrahospitalier** : établissements d'hébergement et d'accueil de personnes âgées, structures d'accueil de l'enfant et de l'adolescent, services pour personnes en situation de handicap, soins à domicile, services médico-sociaux, structures communautaires ...

Cette formation s'inscrit dans un continuum de formation permettant d'envisager, à terme, une évolution vers d'autres qualifications du champ infirmier (niveaux 6, 7 et 8).

Poursuivre vos études vers le Bachelier Infirmier Responsable de Soins : c'est possible

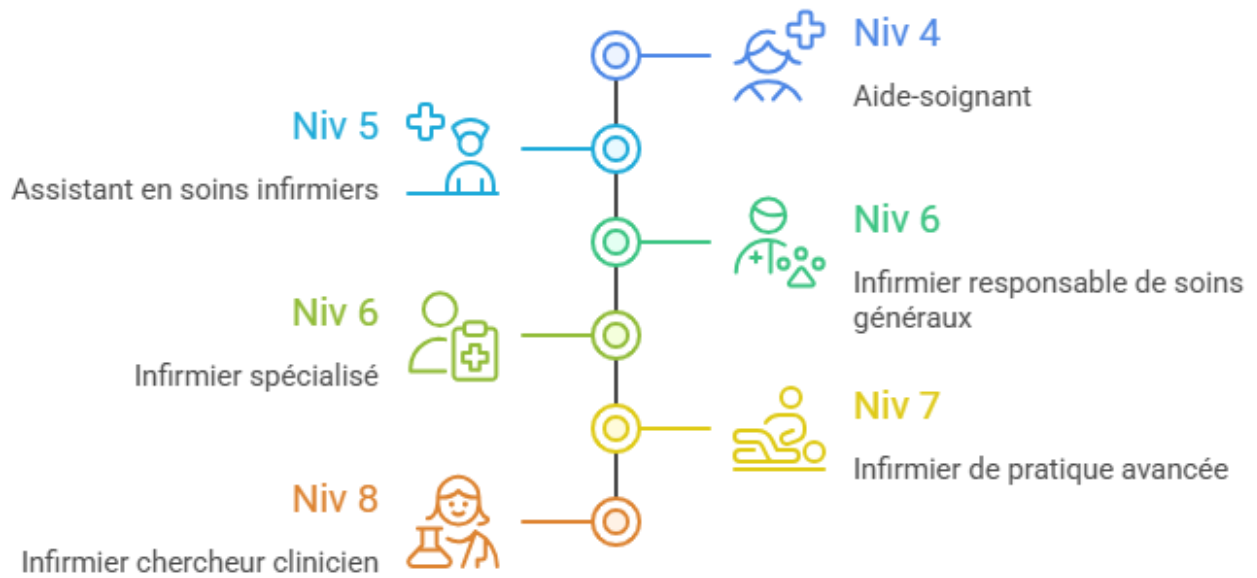
La formation AeSI a été construite dans un esprit d'intégration au sein d'un continuum de formation au départ de l'aide-soignant jusqu'à l'école doctorale.

Diverses portes d'entrée sont possibles à divers moments en fonction de votre profil et projet de développement professionnel.

Une passerelle est prévue afin de permettre aux détenteur.trices du Brevet d'Enseignement Supérieur en Assistant.e en Soins Infirmiers de poursuivre vers le Bachelier. Cette passerelle vous permettra de valoriser vos acquis et les crédits obtenus.



Continuum de formation



Différents établissements d'enseignement supérieur de l'enseignement catholique organisent le Bachelier Infirmier Responsable de Soins Généraux (BIRSG) :

- CPSI - Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé de l'acn
- HE Vinci - Haute École Léonard de Vinci
- HELHa - Haute École Louvain en Hainaut
- HELMo - Haute École Libre Mosane
- HENALLUX - Haute École de Namur-Liège-Luxembourg
- Haute École EPHEC



Allocations familiales : ce qu'il faut savoir

Lorsque vous choisissez de suivre une formation dans l'enseignement pour adultes, vous vous posez peut-être des questions sur votre statut, notamment en ce qui concerne les allocations familiales et la possibilité de travailler en parallèle.

Peut-on garder les allocations familiales ?

Oui, c'est possible (la règle est la même pour l'ensemble des étudiant·e·s) si vous suivez êtes inscrit à au moins 27 crédits (ECTS) sur une année. En pratique, la plupart des formations sont organisées en tenant compte de ce critère, il n'y a donc généralement pas d'inquiétude à avoir. Attention toutefois : ces heures doivent être effectivement suivies chaque semaine. En cas d'absences fréquentes ou de désinscription, le droit aux allocations peut être réévalué.

Allocations d'études

Exclusivement pour les étudiant·es inscrit·es en Assistant·es en Soins Infirmiers organisé en 3 ans, les allocations d'études sont accessibles.

<https://allocations-etudes.cfwb.be/>



L'enseignement pour adultes : qu'est-ce que c'est ?

L'enseignement pour adultes, est un type de formation qui s'adresse aux adultes, jeunes et moins jeunes: jeunes qui veulent continuer leur parcours, adultes qui veulent se reconverter, travailleurs, travailleuses qui souhaitent évoluer, chercheurs et chercheuses d'emploi en quête d'une qualification, etc.

Ses objectifs ? Vous permettre de/d'

- obtenir un diplôme (l'enseignement pour adultes délivre des diplômes allant du CEB au Master),
- se spécialiser dans un domaine,
- préparer un métier,
- acquérir et certifier de nouvelles compétences (par exemple en formation continue et micro-certifications, ...)
- poursuivre des études (par exemple un bachelier)
- obtenir un diplôme pour l'accès à une profession réglementée (notamment les professions des soins de santé)

Les cours sont organisés par **modules** (unités d'enseignement), ce qui vous permet de progresser étape par étape et, parfois, de valider certains acquis si vous reprenez une formation après une pause.

L'organisation des cours est pensée pour un public adulte : elle peut varier selon la formation et offre davantage de souplesse afin de s'adapter aux disponibilités des candidat·e·s. Cette souplesse implique aussi une certaine organisation. L'enseignement se déroule au sein de groupes diversifiés, avec des personnes qui, comme vous, souhaitent aller plus loin.

Un enseignement, plusieurs parcours : du secondaire au supérieur

L'enseignement pour adultes a une particularité que l'on ne retrouve nulle part ailleurs : il propose à la fois des formations de niveau secondaire (comme les certificats de qualification ou le CESS) et des cursus d'enseignement supérieur.

Beaucoup d'établissements organisent les deux niveaux afin de permettre aux étudiant·es d'évoluer d'un niveau à l'autre dans un cadre favorable.

L'enseignement pour adultes délivre les mêmes diplômes avec les mêmes effets de droit et est associé aux instances de l'enseignement obligatoire comme de l'enseignement supérieur.

Il propose en outre des sections tout à fait spécifiques, comme les Brevets d'Enseignement Supérieur, voie d'entrée pour des métiers de spécialisation ou pour poursuivre dans un Bachelier.

Cela veut dire que la qualification (ou le CESS) obtenu dans un de nos établissements peut directement servir de tremplin pour continuer vers un diplôme de l'enseignement supérieur, sans devoir changer complètement d'établissement ou de cadre.

L'enseignement pour adultes organise également, avec les Hautes Ecoles, des passerelles vers des poursuites d'études.



L'enseignement pour adultes, pour qui ?

L'enseignement pour adultes s'adresse à toute personne qui souhaite développer ses compétences, faire évoluer son parcours, viser une certification ou reprendre des études, dans une logique de formation tout au long de la vie.

Il concerne donc toute personne désireuse d'apprendre et de progresser, quels que soient son âge et son parcours ; des travailleur·euse·s qui souhaitent se former ou se perfectionner ; des candidat·e·s qui souhaitent obtenir un diplôme, une attestation ou une reconnaissance officielle ou des adultes en recherche d'emploi ou en transition professionnelle.

L'objectif est de rendre la formation accessible au plus grand nombre, de soutenir l'insertion ou la réinsertion professionnelle et d'accompagner l'évolution des compétences face aux transformations du monde du travail et de la société.

Ainsi, l'enseignement pour adultes accueille des publics variés et répond à des besoins à la fois professionnels et personnels.

Les conditions d'accès varient selon la formation et peuvent, dans certains cas, être liées à un diplôme. Lorsque le titre habituellement requis n'est pas détenu, une admission peut être envisagée via la valorisation des acquis (VA), qui permet de faire reconnaître une expérience professionnelle ou personnelle. Chaque établissement précise ses modalités (procédure de VA, entretien et, le cas échéant, épreuves d'admission) en fonction du programme visé.

La valorisation des acquis

Si vous avez déjà étudié ou travaillé dans un domaine proche de la formation, vous pouvez faire reconnaître vos compétences pour éviter de recommencer certains modules.

Cette reconnaissance peut se faire via :

- une analyse de votre parcours (études, expérience professionnelle),
- des tests de positionnement,
- la constitution d'un dossier.

C'est ce qu'on appelle la VA (Valorisation des Acquis). Elle permet d'avancer plus vite dans ta formation.

L'accompagnement

Dans l'enseignement pour adultes, vous n'êtes jamais seul·e : tout est mis en place pour vous aider à réussir votre parcours, même si celui-ci se construit à votre rythme. Le groupe joue également un rôle important : il peut offrir un soutien précieux et favoriser la progression.

Les équipes pédagogiques sont là pour vous écouter, vous encourager et vous aider à progresser. Chaque établissement met en place des dispositifs d'accompagnement et de soutien ainsi que des personnes de référence compétentes pour répondre au mieux à tes besoins, tes attentes ou certaines difficultés. Quel que soit le frein éventuel à l'atteinte de tes objectifs, n'hésite donc pas à bien communiquer avec ces professionnel·le·s et les solliciter.

L'enseignement inclusif et les aménagements raisonnables

Si vous avez bénéficié d'**aménagements raisonnables** durant votre parcours en secondaire, ou si vous estimez en avoir besoin, l'enseignement pour adultes continuera (ou commencera) à les mettre en place. Pour cela, il faut contacter la **personne de référence pour l'inclusion** de l'établissement où vous souhaitez vous inscrire. Elle te proposera une rencontre pour faire le point et se chargera de faire le lien avec les enseignant·es, tout en respectant votre vie privée.



Des enseignant·e·s et des expert·e·s de terrain, une formation à double regard

Une des spécificités de l'enseignement pour adultes, c'est le travail en complémentarité entre les enseignant·e·s et les expert·e·s.

- Les enseignant·e·s assurent la transmission des savoirs théoriques et t'accompagnent tout au long de ta formation.
- Les expert·e·s, professionnel·le·s en activité dans le domaine concerné, t'apportent une vision concrète et actuelle du métier.

Cette collaboration te permet d'apprendre **autant par les connaissances que par la pratique**, et de mieux comprendre les **réalités du terrain**. C'est une vraie plus-value pour te préparer au monde du travail.

Dans l'enseignement pour adultes, on ne parle plus vraiment de pédagogie au sens classique du terme, mais plutôt **d'andragogie** : c'est l'art d'enseigner aux adultes.

Comment apprend-on dans l'enseignement pour adultes ?

L'enseignement pour adultes repose sur l'idée que l'apprentissage se construit autrement lorsqu'on a déjà un parcours, des responsabilités et une expérience de vie. Quelques repères :

- Un rôle actif dans l'apprentissage : la formation attend de l'autonomie, de l'initiative, de la communication, de la responsabilité et une posture réflexive.
- Une expérience qui compte : les acquis professionnels et personnels peuvent enrichir la formation et nourrir les échanges.
- Le sens avant tout : les activités visent à comprendre le "pourquoi" et le "comment", grâce à des démarches participatives, des mises en situation et des études de cas.
- Du concret et de l'utile : les contenus sont étroitement liés aux réalités du terrain et aux situations professionnelles.

Quelles pratiques en classe ?

- travail en petits groupes ;
- projets collaboratifs ;
- études de cas et résolution de problèmes ;
- échanges d'expériences entre apprenant·e·s ;

- usage du numérique pour enrichir les apprentissages.

L'approche privilégie le dialogue, l'écoute et le respect du rythme de chacun·e, afin de créer un cadre motivant et propice à la progression.

Le numérique dans l'enseignement pour adultes

Dans l'enseignement pour adultes, nous utilisons différents environnements numériques pour faciliter ton apprentissage et te permettre d'accéder à tes cours, ressources et travaux en ligne. Ces outils incluent des plateformes telles que Moodle, Microsoft Teams et Google Classroom, qui vous offriront une expérience d'apprentissage enrichie et flexible.

Dans certains établissements, il existe aussi des systèmes de **prêt de PC ou de matériel informatique** pour les étudiant·es qui en ont besoin. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat.

Quelques conseils :

- Prenez l'habitude de **vérifier quotidiennement** la plateforme et votre boîte mail pour ne manquer aucune information importante,
- **Activez les notifications**, cela vous permettra de recevoir des alertes pour les nouveaux messages, devoirs ou changements de programme,
- Renseignez-vous sur les règles d'utilisation du numérique (devoir de connexion, droit à la déconnexion, utilisation de l'IA...)

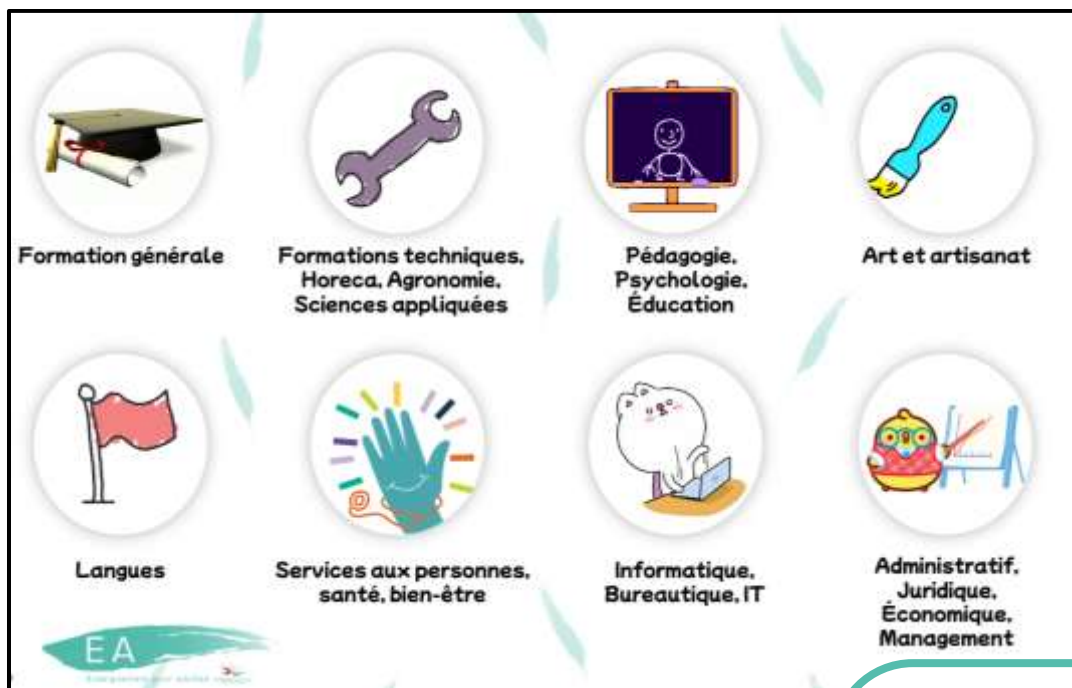
Ces outils sont destinés à **vous soutenir tout au long de votre parcours**, alors n'hésitez pas à les explorer et à en tirer le meilleur parti.



Trouvez votre prochaine formation !

Cette page reprend l'ensemble de l'offre de formation de l'enseignement pour adultes du réseau libre catholique. Elle permet d'identifier la formation la plus adaptée à votre projet.

<https://bit.ly/tonhistoire-ea>



Bienvenue à l'ASINaMo – Enseignement pour adultes

À l'ASINaMo, il est considéré que chaque parcours est unique et que l'apprentissage n'a pas d'âge. Qu'il s'agisse d'obtenir un diplôme, une qualification ou de construire un nouveau projet, chacun·e trouve sa place au sein de la communauté éducative.

L'établissement accueille des apprenant·e·s aux parcours variés, dans un cadre respectueux, dynamique et bienveillant, où les savoirs et les expériences de vie sont valorisés.

Les équipes mettent tout en œuvre pour permettre la réalisation d'un parcours de formation en tenant compte des réalités de chacun·e. Un accompagnement collectif et/ou individualisé est proposé selon les besoins. Qu'il s'agisse de la valorisation des acquis, d'aménagements raisonnables ou d'un besoin spécifique, une personne de référence est disponible pour soutenir et accompagner tout au long du parcours.

Les équipes enseignantes et les expert·e·s de terrain contribuent également à la progression dans les compétences visées, afin de favoriser l'entrée dans le monde du travail ou la poursuite d'études. Un cadre est ainsi proposé pour construire la suite d'un projet, à son rythme et avec des repères clairs.

Bienvenue à l'ASINaMo !

Bienvenue dans l'enseignement pour adultes !

